

NON à la mise en place de la PSC en l'état

Depuis fin juin et la découverte des tarifs imposés par Harmonie, prestataire retenu par le Minarm, les inquiétudes, interrogations et colères s'expriment parmi les agents. Lors des réunions de la CPPS (commission paritaire de pilotage et de suivi), précédant cette date, aucune information n'était donnée par le Minarm sur le montant des cotisations.

Nous dénonçons les propos du DRH-MD qui se félicite d'un travail constructif avec les syndicats. C'est bien le ministère qui seul a préparé le dossier. C'est donc le ministère qui porte seul la responsabilité de la situation.

L'accord signé par toutes les fédérations devait permettre à tous les agents, de bénéficier d'une couverture santé de qualité reposant sur le principe de solidarité. Ceci étant, les discussions avec les OS du MINARM ont porté uniquement sur les options.

Aujourd'hui, pour que cet accord soit un accord de progrès social pour tous, la CGT revendique :

- Une négociation tarifaire avec prise en charge de l'employeur pour l'ensemble des ressortissants actifs, retraités et leurs familles. Une loi de programmation de 413 milliards d'Euro permet un financement supplémentaire du ministère pour ses agents
- La suppression du caractère obligatoire à la mutuelle du Minarm
- La prise en charge par le Minarm de la cotisation des enfants en situation de handicap.

Nous invitons l'ensemble des personnels à signer la pétition pour exiger une renégociation des tarifs pour les agents du ministère et de ses établissements publics (EPA), des personnels mis à disposition, des agents placés en ASCAA, des retraités.

Montreuil, le 19 septembre 2024

